

<https://enseignants.se-unsa.org/Enseignants-de-l-Ecole-pour-tous-le-ministere-peut-mieux-faire-selon-la-Cour>
[ur](#)



enseignants de l'Unsa



Enseignants de l'École pour tous, le ministère peut mieux faire selon la Cour des comptes

- Fil d'actu -

Publication date: jeudi 19 septembre 2024

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Le SE-Unsa a été auditionné par la Cour des comptes dans le cadre de la politique scolaire handicap. Le rapport a été publié le 16 septembre ([lire notre article sur ce rapport explosif](#)). Les constats sur le vécu des enseignants sont sans appel.

Des risques psychosociaux

Les entretiens réalisés par la Cour révèlent l'existence de *risques psychosociaux* pouvant être liés à plusieurs facteurs comme *la gestion de la classe, l'adaptation des contenus et des méthodes pédagogiques face à une grande diversité des élèves, la relation entre enseignants et AESH au sein de la classe.*

Le manque de formation est également relevé, car il peut *entraîner une augmentation de la charge mentale et un sentiment de mal-être au travail, tant chez les enseignants que chez les AESH.*

Des enseignants démunis

Les auditions ont permis de faire des constats.

Pour leur part, les enseignants se sentent souvent démunis pour diversifier leur action pédagogique en raison de nombreux facteurs : des effectifs d'élèves par classe qu'ils jugent trop nombreux et qui limitent les possibilités d'individualiser leurs enseignements, l'absence de supports pédagogiques adaptés et les délais généralement trop longs pour disposer des équipements nécessaires.

La formation, pourtant *étendue*, est *sous-utilisée* et les pratiques sont encore *hétérogènes*. La Cour relève ainsi une *diversité des pratiques* : si la pédagogie inclusive est très avancée chez certains enseignants, un nombre significatif d'établissements n'intègre pas encore naturellement cet enjeu dans leur démarche pédagogique et leur projet d'établissement.

Il faut aussi *mieux prendre en compte le besoin d'accompagnement et de soutien*. La Cour préconise de *renforcer les dispositifs de formation initiale et continue en direction des personnels éducatifs, ainsi que les modules de formations inter-métiers (notamment entre accompagnants et enseignants).*

La Cour préconise *d'améliorer les procédures d'acquisition de matériels pédagogiques et de supports d'enseignement adaptés aux élèves en situation de handicap, et prévoir des actions de formation des intervenants éducatifs (ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, communes, départements, régions).*

Des enseignants spécialisés en nombre insuffisant

La Cour des comptes s'est penchée sur la gestion des ressources humaines. En 2022-2023, 1 573 enseignants des premier et second degrés ont obtenu le Cappei, soit une augmentation de 223 par rapport à l'année précédente. Toutefois, la proportion de postes spécialisés en Ulis occupés par des enseignants spécialisés ou en cours de spécialisation reste limitée (65 % dans le 1er degré public, 76,4 % dans le 2d degré public).

Pour la Cour, il y a deux principales raisons à cette difficulté de recrutement dans les Ulis : le manque de titulaires du Cappei et « *a difficulté à mobiliser le vivier existant, car détenir la certification ne garantit pas l'affectation à un poste spécialisé.* Les modalités d'affectation varient par ailleurs selon les départements. La Cour recommande donc de *renforcer l'attractivité du Cappei* pour mieux répondre aux besoins en enseignants spécialisés.

L'avis du SE-Unsa

L'École pour tous est à la croisée des chemins. Le SE-Unsa constate que dans certains cas, l'accueil des élèves en milieu ordinaire n'est pas possible. Il faut donc réfléchir, au-delà du recrutement des AESH, pour que soient recrutés des personnels médico-sociaux ou autres, et trouver de nouvelles solutions dans les cas où la gestion de classe devient impossible.

Si le ministère n'apporte pas rapidement d'autres perspectives, celles qui permettront à chaque professionnel de pouvoir enseigner ou accompagner dignement ces élèves, il sera comptable d'un rejet massif de l'inclusion scolaire, ce que le SE-Unsa regretterait fortement.

Le ministère doit mettre en place des moyens et une organisation afin d'agir sur les obstacles aux apprentissages. L'inclusion scolaire ne peut pas se faire sans les professionnels de l'Éducation nationale.